

PRINCIPES DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU CANADA

*Extraits d'une déclaration faite à la Chambre des Communes, le 2 février 1951, par
M. L. B. Pearson, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.*

NOTRE TOUTE PREMIÈRE observation est que la liberté est précieuse en soi et que si un pays, n'importe lequel au monde, perd sa liberté, la nôtre aussi s'en trouve affaiblie, et même dangereusement compromise. Il se peut que nous ne soyons pas toujours en mesure de déjouer les projets de ceux qui voudraient circonscrire les régions où les hommes peuvent respirer librement; mais nous ne devrions jamais du moins consentir volontairement à l'usage de pareil procédé; ce faisant nous trahirions le principe essentiel à l'idéal de tout homme libre. La liberté ne peut se confiner à un seul pays, à un seul continent ni même à un seul hémisphère. Il nous faut donc chercher par tous les moyens dont nous disposons à maintenir et même à étendre la sphère de la liberté. Ce n'est que de cette façon que nous resterons fidèles à nous-mêmes et au patrimoine qui nous a été légué.

Confiance dans les Nations Unies

La seconde observation générale que j'ai à formuler, c'est que nous avons confiance dans les Nations Unies. L'agression commise contre la République de Corée a fait passer les Nations Unies par le creuset d'un examen minutieux et a provoqué une révision de l'idée qu'on se faisait du rôle que cet organisme était appelé à jouer dans le maintien de la paix, comme de ce qu'il peut ou ne peut pas faire dans un monde divisé entre deux États supérieurs, autour desquels les autres États ont tendance à se grouper, dans un cas, de leur plein gré, et dans l'autre, par contrainte. Les derniers événements ont certes démontré clairement que notre organisation mondiale n'est pas encore en mesure d'entreprendre à coup sûr toutes les tâches qui peuvent lui être dévolues par voie de résolutions; il serait, je crois, malhonnête de prétendre le contraire. Quel que soit le résultat de cette révision cependant, il est certain que les Nations Unies continuent d'accomplir des tâches nombreuses et indispensables au maintien de la paix sur une base acceptable. D'abord, l'organisme mondial maintient la promesse de la liberté pour tous. Deuxièmement, il offre un cadre dans lequel les hommes de bonne volonté peuvent préparer leur défense collective ainsi que l'avènement du jour où les principes du droit remplaceront ceux de la force dans les relations internationales. Troisièmement, en raison de son caractère universel, il sauvegarde l'idée de la collectivité humaine.

Danger qui menace le monde libre

... A l'est de la Corée, nous devons, je crois, tenir compte du danger qui menace l'Indochine. Les partisans et les volontaires chinois — « volontaires », quel mot inquiétant — aident depuis longtemps le Viet-Minh à attaquer les trois États nouvellement associés, le Viet-Nam, le Laos et le Cambodge.

Les indices qui, avant le 25 juin, nous laissaient prévoir que la République de Corée serait peut-être attaquée réapparaissent maintenant dans le cas de l'Indochine; il est fort possible qu'une attaque générale soit déclenchée contre ce pays. La France essaie de défendre l'Indochine et de la rendre complètement indépendante, mais si ses vaillants efforts échouent, tout le sud-est de l'Asie, y compris la Birmanie, la Malaisie et l'Indonésie, ainsi que leurs importantes ressources en caoutchouc, en riz et en étain pourraient fort bien tomber aux mains des communistes. En pareille conjoncture, la situation de l'Inde et du Pakistan deviendrait éventuellement, ou peut-être même sous peu, fort inquiétante.